

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Band: 53 (2006)

Heft: 1

Buchbesprechung: Forum PBC n° 7 est paru

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

protection des biens culturels préconisées à l'art. 5 du Deuxième Protocole n'est sans doute pas étrangère à son élection au comité. A titre d'exemples, on citera l'Inventaire suisse des biens culturels dont la prochaine édition devrait paraître en 2008, les documentations de sécurité et le microfilmage, les planifications et mesures d'urgence relatives à la protection contre le feu ou contre les effondrements d'immeubles, la construction d'abris spéciaux pour biens culturels, la formation d'un personnel qualifié, sans compter, bien sûr, une information exhaustive à tous les échelons.

Les principaux partenaires de la Section de la protection des biens culturels de l'OFPP au niveau de l'administration fédérale sont la Section des Droits de l'homme et du droit humanitaire, de même que la Direction du

développement et de la coopération (DFAE), la Section Droit international des conflits armés à l'état-major du chef de l'armée (DDPS), la Section patrimoine culturel et monuments historiques ainsi que le Service spécialisé transféré des biens culturels et le Bureau de l'art spolié (DFI).

La Section de la PBC entretient également des liens étroits avec la Commission suisse de l'Unesco, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), des organisations non gouvernementales comme le Conseil international des musées (ICOM) ou le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ainsi qu'avec des associations privées telle la Société suisse pour la protection des biens culturels. Avec d'autres représentants de l'administration fédérale et de la Commission de l'Unesco, la Section de la PBC participera en

outre au «Réseau Unesco» dirigé par le Département fédéral des affaires étrangères qui coordonne l'engagement politique et technique de notre pays à l'Unesco. □

Informations complémentaires

La protection des biens culturels en Suisse:
www.kulturgueterschutz.ch

La Convention de La Haye de 1954:
www.unesco.ch/biblio-f/dokumente.htm

Le Deuxième Protocole de 1999
(en particulier art. 24 ss):
www.admin.ch/ch/f/as/2005/149.pdf

La Commission suisse de l'Unesco:
www.unesco.ch
(-> Lettre d'information de novembre 2005)

LE VITRAIL DU POINT DE VUE DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS (PBC)

Forum PBC n° 7 est paru

OFPP. Même si depuis quelques années le vitrail suscite un intérêt accru dans les milieux spécialisés, cet art demeure encore largement méconnu. Il s'agit pourtant d'un sujet en lien avec tous les aspects de la protection des biens culturels (inventorisation, restauration, évacuation, etc.). Autant de raisons pour en faire le thème central de la septième édition de la revue Forum PBC. L'objectif est d'ouvrir ce domaine à la discussion et de sensibiliser davantage encore le public et les spécialistes aussi, par le biais d'une approche sous divers angles.

L'idée de choisir le vitrail pour thème du prochain Forum PBC est venue d'un colloque sur la restauration des vitraux organisé par la Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC), le 26 août 2005, à Berne. L'édition n° 7 de PBC Forum présente un condensé des exposés tenus à cette occasion ainsi que d'autres articles, offrant au lecteur un bon aperçu des interactions entre restauration du vitrail et protection des biens culturels. Les directives récemment publiées du Corpus Vitrearum, organe international spécialisé dans les questions de restauration et de conservation des vitraux, ont constitué le second pôle d'intérêt.

Une contribution d'éminents spécialistes et d'hommes du terrain

La première partie de Forum PBC 7 est un compte rendu des exposés du colloque. Elle comporte des contributions des plus éminents spécialistes suisses en matière d'art verrier, tels Stefan Trümpler, chef du Centre de recherche sur le vitrail à Romont FR et Brigitte Kurmann-Schwarz, présidente du

Corpus Vitrearum international. Des expériences en prise directe sur la pratique nous sont livrées par les articles de Christoph Stooss, président de l'Association suisse de la peinture sur verre, et de Martin Halter, responsable, à Berne, d'un atelier qui perpétue la tradition depuis trois générations.

D'autres spécialistes du domaine comme Ulrich Jost («Exemple de verrière de protection»), Pierre Bärtschi, conservateur des monuments historiques du canton de Genève («Inventaire du vitrail à Genève») et Hans Laupper («Une collection de vitraux de renommée nationale dans le canton de Glaris») ont également participé à l'élaboration de ce Forum PBC. Quant à la Section PBC de l'OFPP, sa contribution a consisté en une interview de Jürg A. Bossardt, conservateur

des monuments historiques du canton d'Argovie et un article de Rino Büchel («Quelles mesures prendre pour préserver le patrimoine verrier?»).

Les initiatives de pays étrangers en matière de protection des vitraux sont illustrées par deux articles, l'un de Peter Gibson («Restauration de la rosace de la cathédrale de York») qui fait référence aux travaux entrepris après le grand incendie de 1984, et l'autre, de Christian Bracht («Le Corpus Vitrearum en Allemagne – Initiatives en faveur de la conservation et de la documentation numériques des inventaires»).

La brochure peut être téléchargée à partir du site Internet de la PBC (www.kulturgueterschutz.ch) -> Publications PBC -> Forum PBC ou peut être obtenue auprès du secrétariat PBC (téléphone 031 322 52 74). □



Parution de la nouvelle brochure PBC

«La protection des biens culturels (PBC). Une mission de portée universelle». Cette brochure agrémentée d'illustrations et rédigée dans un langage clair donne un aperçu complet de la protection des biens culturels en Suisse. Disponible en quatre langues (d, f, i, e), elle remplace l'édition de 1996 («La protection des biens culturels»), qui n'était plus d'actualité.

On peut la commander à l'adresse suivante:

OFCL, Vente des publications fédérales,
3003 Berne;
www.bundespublikationen.ch
(imprimés civils);
verkauf.zivil@bbl.admin.ch
Elle est également disponible sur Internet en version pdf (www.protpop.ch, sous Services/Documents d'information de l'OFPP/PBC).